Vol. XVIII. Saint-Boniface, Manitoba, 27 Decembre 1888 No. 11.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ere insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à

EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS.

SUR UN BERCEAU.

Sur un berceau quand tu te penches,
D'où te vient cet air soucieux?
On croit voir s'ouvrir deux pervenches
Lorsque l'enfant ouvre les yeux.

Ecoute... ces pieds que tu n'oses
Qu'avec précaution baiser,
Ils voudront, ces mignons pieds roses,
Bientôt à terre se poser.

Et cette bouchette, pareille
A la fraiche rose des bois,
Charmera bientôt ton oreille,
O mère! par sa douce voix.

Sur ce berceau quand tu te penches,
D'où te vient cet air soucieux?
On croit voir s'ouvrir deux pervenches
Lorsque ton fils ouvre les yeux.

Je revois un autre visage,
D'autres yeux pensifs que j'aimais...
Cher petit oiseau de passage,
Pourrais-je t'oublier jamais!

MATHILDE SOUDEYRAN.

PERSÉCUTIONS RELIGIEUSES.

L'ère des persécutions demeure ouverte. Battu sur le terrain diplomatique à propos des capitulations de Massouah, M. Crispi prend sa revanche sur des religieux français. C'est, en effet, sur l'injonction directe de M. Crispi qu'on vient de procéder, près de la frontière française, à l'expulsion des Capucins de Morget, dans le val d'Aoste. On n'a tenu compte ni des services rendus, ni des réclamations de la population, ni des droits acquis. Religieux et Français: deux titres d'expulsion! Puissent les Capucins de Morget trouver dans leur propre patrie un sol plus hospitalier que la terre où commande M. Crispi! Fière de cet exploit comme d'une conquête rêvée sur les rives de la Mer Rouge, la *Tribuna* annonce que son patron va remporter de pareilles victoires, en forçant les murs des couvents qui se sont reconstitués, sous n'importe quelle forme, depuis les lois de suppression. Rome, qui va ouvrir ses portes à l'empereur d'Allemagne, lui offrira en spectacle des couvents démolis et des religieuses chassées.

Ces lauriers du ministre italien ne laissent point dormir notre ministre français. M. Floquet veut pouvoir dire au pays, qui lui reproche d'être resté oisif sur son fauteuil présidentiel: "Je n'ai pas restauré les finances, ni l'agriculture, ni le commerce, ni l'armée, ni la magistrature, ni l'éducation, ni l'enseignement de l'université, c'est vrai: mais ce que j'ai fait, le voici: l'Association des Frères de Saint-Joseph de Citeaux avait été déclarée depuis 1853 établissement d'utilité publique, cette Congrégation n'existe plus, je l'ai dissoute. Les évêchés avaient des menses considérables, je les vends à vil prix. Dans tous les départements, les populations s'acharnent à vouloir garder leurs écoles congréganistes, je laïcise quand même."

Expulser des religieux, laïciser des écoles contre les vœux des populations, telle est donc l'œuvre du ministre Floquet: triste sujet de gloire pour la postérité. Car laïciser une école, qu'est-ce, après tout, sinon contrister, exaspérer des populations pacifiques, les exciter à maudire un gouvernement qui, loin de leur apporter tant de bienfaits promis avec la liberté, signale son passage au pouvoir par l'aggravation des impôts et par l'imposition d'un joug détesté?

Obliger les parents à livrer ce qu'ils ont de plus cher, leurs enfants, à un maître impie; les y forcer sous peine de prison, après avoir extorqué leur argent pour en payer les leçons, est-ce la liberté? Cette situation ne peut durer, et l'opinion publique finira par se lasser d'un gouvernement despotique.

F. CLAUZEL, S J.

MOYENS POUR FAIRE FORTUNE.

Souvenez-vous du proverbe: "*Le bon payeur est le maître de la bourse des autres.*" Celui qui est connu pour payer avec ponctualité et exactitude à l'échéance promise peut, en tout temps, en toute occasion, jouir de tout l'argent dont ses amis peuvent disposer; ressource parfois très utile

Les moindres actions sont à observer en fait de crédit. Le bruit de votre marteau qui, à cinq heures du matin, où à neuf heures du soir, frappe l'oreille de votre créancier, le rend facile pour six mois de plus; mais s'il vous voit à un billard, s'il entend votre voix au cabaret, lorsque vous devez être à l'ouvrage, il envoie pour son argent dès le lendemain. Enfin, le chemin de la fortune sera, *si vous le voulez*, aussi uni que celui du marché.

Tout dépend surtout de deux mots: *travail* et *économie*, c'est-à-dire de ne dissiper ni le *temps* ni *l'argent* mais de faire de tous deux le meilleur usage possible. Sans travail et sans économie, vous ne ferez rien; avec eux, vous ferez tout. Celui qui gagne tout ce qu'il peut gagner honnêtement, et qui épargne tout ce qu'il gagne, sauf les dépenses nécessaires, ne peut manquer de devenir riche.

B. FRANCKLIN.

LE GÉNÉRAL BOULANGER.

M. de Bolwitz, dans sa correspondance du *Times*, estime que rien n'est plus décisif pour le succès du général Boulanger que la sorte d'abdication, en sa faveur, du comte de Paris; et il termine sa lettre par une observation tout à fait plaisante.

Le 14 juillet 1886, au matin, le monde ignorait encore ce prétendant nouveau. Mais "en revenant de la revue," l'après-midi, monté sur un cheval noir payé 14,000 fr., on les vit tout à coup salués par la foule hypnotisée, lui et son cheval de parade.

Puis, dès le lendemain, sans qu'il eût d'autres titres à produire, il devint, toujours à cause de son cheval, héros de la populace, centre de tous les mécontentements, terreur du gouvernement, député acclamé, et enfin prétendant reconnu aux honneurs suprêmes.

L'histoire offre de singuliers contrastes. A dix-huit siècles de distance, elle nous montre: à Rome, un empereur faisant de son cheval un consul, et, à Paris, un cheval faisant de son maître un empereur.

Au cours d'une entrevue avec le correspondant d'un journal américain, le général Boulanger a déclaré franchement qu'il aimerait à être nommé président de France et qu'il espérait l'être avant longtemps. Il dit cependant qu'il ne songeait pas du tout à faire éclater la guerre au moyen d'un coup d'état. La chambre des députés est pour lui une maison de corruption, et le Sénat une source de difficultés et de misères. Il devra donc dissoudre la première et abolir le second. La moitié de la France, dit-il, est à l'heure actuelle avec moi pour la révision de la constitution.

L'INDUSTRIE LAITIERE CANADIENNE.

Série de lettres adressées par M. W. H. LYNCH, *au public agricole du Canada, comme conclusions d'une étude soignée des Méthodes et de la Pratique de l'Industrie laitière dans la Grande-Bretagne et en Europe, pendant une visite de quatre mois faite en* 1888.

Enregistrées au bureau du ministre de l'Agriculture à Ottawa, par W. H. LYNCH en l'année 1888.

Publiées dans ce journal avec permission spéciale de l'auteur.

QUATRIÈME LETTRE.

A cette convention des Dairy Farmers anglais, je n'ai rien remarqué qui m'ait frappé plus clairement que

LES SÉVÈRES EXIGENCES DU SUCCÈS

contre nos concurrents. On sera peut-être surpris d'apprendre que pour le laitier anglais même, la vente du beurre est tout un problème. Malgré les avantages évidents qu'il a pour l'aider, il se trouve des concurrents qui ont le dessus sur lui. Un voyage par eau, plus ou moins long, n'est pas un obstacle suffisant à lui assurer le marché.

En toute apparence, le laitier anglais ne s'est pas tenu au courant de l'évolution qui s'opérait dans l'ancien état de choses, où il trouvait son marché de consommation à sa porte, pour ainsi dire. Un ami à moi, M. D. Tallerman, de Londres, auteur d'un ouvrage qui vient d'être publié; *Agricultural distress and trade depression* et une excellente autorité en ces matières, explique ce fait comme suit:

"Malgré les changements qui "son servenus dans les institu- "tions sociales de notre pays et "et la concentration dans des lo- "calités déterminées, pendant "ce siècle, nos cultivateurs en "sont encore à adopter et prati- "quer les anciens usages et les vieilles "coutumes de leurs prédéces- "seurs, remontant à des époques "immémoriales." M. Tallerman trouve cela

"UN CURIEUX TRAIT DE CARACTÈRE"

chez les cultivateurs de la nation la plus commerçante du monde, de ne pas comprendre qu'il faut avoir une connaissance sérieuse d'une ligne d'affaires pour s'y assurer une part dans ses transactions et les profits qui en résultent. Cette lenteur des cultivateurs à s'assimiler les conditions d'un nouvel état de choses n'est pas caractéristique des seuls cultivateurs anglais. Nous aussi, au Canada, nous avons beaucoup à apprendre et beaucoup à faire pour ne pas nous laisser distancer par certains concurrants qui se distinguent par leur esprit d'entreprise et leur progrès; nous pouvons avouer, à la suite d'un conférencier anglais qui prétendait parler pour ses compatriotes, que "les pays du continent d'Europe nous dépassent." Pendant que le *Dairy Farmer* sommeillait, ses voisins, saisissant l'occasion au bond, établirent un véritable système de commerce approprié aux besoins du marché anglais et tirèrent des profits énormes de ce grand marché de consommation. La France s'est surtout fait remarquer sous ce rapport, et nous parlerons plus tard de ses

MÉTHODES POUR LE COMMERCE DU BEURRE.

Le Danemark aussi a compris ces conditions économiques. Et nous devrions tirer profit de tous ces enseignements. S'il est difficile, pour le fabricant de beurre qui se trouve à une demi-journée de Londres, de prendre sa place sur ce marché, combien plus difficile la même chose n'est-elle pas pour nous qui avons dix jours de mer à surmonter? Ça n'est pas à aller notre petit bonhomme de train, à nous fier aux hasards du marché plutôt qu'à des efforts intelligents, que nous nous assurerons quelques succès contre cette concurrence étrangère qui procède méthodiquement, activement et en raisonnant ce qu'il y a à faire.—A ceux qui pourraient en douter, nous offrons la preuve, bien peu à notre honneur, dans notre commerce de beurre qui s'en va.

Secouons donc cette torpeur qui nous étreint, et par notre énergie, tâchons de reprendre ce riche commerce, qu'il ne faut au moins pas perdre sans faire un dernier effort.

MARGARINE! MARGARINE!

On dirait un mot poétique, mais pour le *Dairy farmer* c'est autre chose: il n'est pas de menaces de mystérieuse malfaisance qu'il ne renferme! Un bon matin, le laitier anglais, en s'éveillant, trouva son public occupé à manger cet article étrange, sous l'impression que c'était du beurre. Les protêts, accentués à la John Bull, ne manquèrent pas, et ils prirent bientôt la forme législative, mais dans des limites très modérées. La loi déclara bientôt, non pas que le consommateur devait cesser de manger de la margarine, mais qu'il saurait au moins qu'il en mangeait. On est arrivé à faire connaître qu'il se vend de la margarine, et la quantité qu'on en vend et qui s'en mange; on n'a pas encore obtenu plus que cela. Si l'Angleterre sait cela, chaque individu n'a pas son compte de consommation tiré au net.

Quelques personnes croient que la loi n'est pas observée. "Le "commerce de gros vend bien la "margarine pour ce qu'elle est, "mais le nom se perd avant de "laisser la boutique du détail- "leur," a dit M. Smith à la convention. Et pourtant, tout le monde peut voir chez presque tous les marchands de provisions, à côté du beurre, un article bien étiqueté "*margarine*," qui se vend à divers prix, mais toujours meilleur marché que le beurre.—Il se vend sans doute plus ou moins de margarine en contravention; mais le fait qu'on affiche ainsi des étiquettes chez le commerçant prouve bien que la loi est mise à exécution assez rigoureusement. Il est plus raisonnable de croire que c'est au moment d'arriver sur la table du consommateur, dans les pensions surtout, que la margarine *perd son nom*. Mes lecteurs canadiens qui ignorent à quel point la margarine est une imitation réussie du beurre, n'ont qu'à faire une visite en Angleterre pour la rencontrer partout en toute probabilité, et bon gré mal gré, on leur en servira et ils en mangeront. La margarine a pris pied en Angleterre et elle y restera,—tant qu'une loi prohibitive ne coupera pas cours à sa carrière. Une partie du public anglais, considérable même, s'est faite à l'idée de manger sciemment de la margarine, parce qu'il la trouve mangeable, et parce qu'il la croit sans danger au point de vue de l'hygiène.—Cet état de chose, d'un côté, et de l'autre les protêts du cultivateur anglais contre l'intrusion mal venue de cet article, ressortent très bien de l'article éditorial suivant, coupé dans

(Suite sur la quatrième page.)

Le Manitoba.

Jeudi, 27 Decembre 1888.

LA COUR SUPREME DONNE SON OPINION.

Le procureur-général Martin, qui est en même temps notre commissaire des chemins de fer provinciaux, tout en gagnant une cause célèbre devant la Cour Suprême, vient de recevoir une verte leçon dont il pourrait profiter à l'avenir, s'il n'était pas enflé de son importance et imbu d'idées autocratiques.

L'on n'a pas oublié les efforts qui ont été faits par le gouvernement pour traverser, avec le nouveau chemin de fer, deux des embranchements appartenant à la Compagnie du Pacifique, avant d'en avoir préalablement obtenu la permission des autorités fédérales. Il a fallu, néanmoins, céder à la résistance opposée et enfin s'adresser à Ottawa, ce qui aurait du être fait de prime abord, comme nous l'avons dit dans le temps.

Lorsque la demande fut soumise au comité des chemins de fer du Conseil Privé d'Ottawa, les avocats du Pacifique, l'hon. M. Blake en tête, prétendirent que l'acte constituant la compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Rivière Rouge était inconstitutionnel, or, cette question en étant une de juridiction et non d'administration, le comité décida d'en soumettre la décision à la Cour Suprême, et c'est ce qui a été fait, du consentement de toutes les parties intéressées.

Samedi dernier, le juge en chef de cette cour donnait comme unanime de la part de tous les juges, l'opinion suivante :

La question qui nous est soumise par le comité des chemins de fer du Conseil Privé, est de savoir si le gouvernement provincial de Manitoba avait le pouvoir d'autoriser par la loi le chemin de fer de la Vallée de la Rivière Rouge à traverser les embranchements du chemin de fer Canadien du Pacifique, de la montagne de Pembina et du Sud-Ouest, ces chemins ayant été proclamés travaux publics pour l'avantage général du Canada. Cette Cour ayant entendu les conseils de la Province de Manitoba, ainsi que ceux représentant la Compagnie du Pacifique, est unanimement d'opinion que le statut de Manitoba est valide et effectif pour donner autorité au commissaire des chemins de fer mentionné dans le dit statut, de construire un tel chemin de fer que celui du chemin de la Vallée de la Rivière Rouge au Portage, traversant la ligne du Pacifique, après que le comité des chemins de fer en aura, en premier lieu, approuvé l'endroit et le mode de traverse, et aura d'abord donné ses instructions sur les sujets mentionnés dans les clauses 174, 175 et 176 du dit acte des chemins de fer. Donné ce 22ième jour de décembre 1888.

On voit par cette décision que l'acte autorisant la construction du chemin de fer de la Vallée de la Rivière-Rouge est déclaré constitutionnel. C'est ce qu'ont toujours prétendu MM. Norquay et LaRivière, sous l'ancienne administration, en faisant adopter, malgré l'opposition du parlement fédéral, une loi tout à fait semblable à celle jugée aujourd'hui par la cour suprême. Mais ce que n'ont jamais prétendu MM. Norquay et LaRivière, c'est que le gouvernement provincial, pas plus qu'un simple particulier, n'a le droit de s'emparer de la propriété d'autrui, sans remplir préalablement les formalités voulues par la loi.

L'on voit par le jugement rendu que le gouvernement provincial peut traverser les embranchements du Pacifique ; mais *seulement après que l'endroit et le mode en auront été d'abord approuvés par le comité des chemins de fer du Conseil Privé d'Ottawa.* Or, est-ce ce qu'a fait M. Martin avec ses quelques centaines d'hommes de police ?

Il appert, de tout ceci, que la politique de chemins de fer inaugurée par le gouvernement Norquay et continuée par ses successeurs, est, par le plus haut tribunal du pays, déclarée conforme aux pouvoirs accordés par la constitution, tandis que la conduite du belliqueux procureur-général Martin est condamnée, parcequ'il n'a pas obtenu la permission nécessaire, avant d'agir comme il l'a fait.

IMMIGRATION ET COLONISATION.

Nous constatons avec plaisir tous efforts que fait M. l'abbé C. A. Beaudry en faveur de la colonisation à Manitoba, efforts qui sont couronnés d'un plein succès.

M. l'abbé Beaudry est directeur du journal *Le Colonisateur*, publié à Montréal, et nous trouvons chaque semaine dans cette excellente feuille des appels chaleureux à ceux de nos compatriotes de l'est qui veulent améliorer leur sort, les invitant à choisir Manitoba de préférence aux Etats-Unis.

Ce nouvel apôtre de la colonisation poursuit là une œuvre éminemment patriotique et nous ne pouvons jamais assez le remercier des peines et des fatigues qu'il s'impose pour améliorer le sort de nos compatriotes et nous aider à peupler nos paroisses françaises de Manitoba.

Il y a quelque semaines, sur l'invitation de M l'abbé Santenac, curé de Roxton, l'abbé Beaudry allait faire connaître Manitoba aux paroissiens de Roxton. Il parla à l'église contre l'émigration aux Etats-Unis, qui est un mal pour la province de Quebec et surtout pour ceux qui vont ruiner la santé de leurs enfants. Le soir, il donna une conférence illustrée, sur la vie à Manitoba, etc.

A ceux qui ont besoin d'un changement et qui ne veulent pas défricher, il a indiqué la province sœur comme devant être préférée à l'ouest américain, surtout au point de vue religieux et national. Cinq de ses auditeurs lui ont de suite demandé des certificats d'explorateurs et sont partis pour Manitoba. L'un d'eux, M. Chs Dubeau, venait de faire son encan pour aller tenter de nouveau la fortune à Taftville, Conn., où son frère, devait l'aller rejoindre. M. Dubeau a acheté à Sainte-Agathe une terre de 150 arpents. Il promet bien de ne pas s'ennuyer des roches de Roxton.

Un colon encouragé par M. l'abbé Beaudry lui adressait la lettre suivante, il y a quelques semaines :

M. l'abbé C. A. Beaudry.

Directeur du Colonisateur Canadien.

Monsieur,

Je tiens à vous dire comment je me suis placé à Manitoba. Pour $1,400 j'ai acheté 228 acres ou 272 arpents de terre à un mille de l'église de Saint-Pierre. Une cinquantaine d'âcres étaient déjà en culture. J'ai cassé trente autres arpents dans le courant de l'été. J'ai pu faire sur ma terre même tout le foin qu'il me fallait cette année, et ma récolte va bien me payer.

J'ai déjà vendu 200 minots de blé, sortant du moulin, quatre-vingt-dix centins le minot et j'en ai encore à vendre.

En somme, je suis très satisfait de ma place, et je trouve que Manitoba est bien avantageux pour tout homme qui veut travailler.

J'ai bien le plaisir de vous répéter que je n'ai pas du tout regret d'être venu par ici ; mais que je suis au contraire bien content.

J'ai l'honneur d'être votre humble et dévoué.

Toussaint Bazinet.

Saint-Pierre, le 22 Nov. 1888.

Au sujet de M. Bazinet, M. l'abbé donne les renseignements suivants :

Monsieur Bazinet est un converti après avoir vu. Le printemps dernier il vint me demander un certificat pour avoir un billet à prix réduit. C'est un billet pour aller lui dis-je ? Pardon, monsieur, pour revenir aussi ; je veux aller voir ça avant de m'établir. Trois semaines plus tard il m'écrivait de bien donner les renseignements nécessaires à sa femme qui devait aller le retrouver ; pour lui, il ne reviendrait à La Présentation que pour se promener.

Nous trouvons dans *Le Colonisateur* les renseignements qui suivent au sujet d'autres nouveaux colons, venus aussi sur des renseignements obtenus de M. l'abbé Beaudry :

M. David Neveu, a rapporté de si bonnes impressions de Manitoba, qu'il a vendu à son retour ses propriétés à Saint-Simon, comté de Bagot. Il est reparti la semaine dernière pour aller passer le contrat d'une belle terre qu'il a achetée dans la paroisse de Saint-Pierre, au prix de $5.00 l'acre. Il sera voisin de son ami, M. F. Péloquin qui a laissé Saint-Simon le printemps dernier.

La paroisse de Saint-Pierre va faire une précieuse acquisition dans la personne de M. Neveu qui est un citoyen intelligent et recommandable sous tous les rapports.

Avec son capital, M. Neveu va assurer de beaux établissements à ses garçons, ce qu'il n'aurait pu espérer à Saint-Simon avec le prix élevé des terres. Entre les Etats-Unis et Manitoba le choix est vite fait pour celui qui a vu.

M. Proulx, de Saint-Hughes, est retourné avec M. Neveu. Il se fixe à Saint-Jean-Baptiste. M. F. P. Fontaine, de Saint-Guillaume, est retourné lui aussi passer contrat pour des terres sur la rivière Rouge, à à Sainte Agathe.

D'une lettre publiée dans les journaux de la province de Québec et signée par M. Miquelon, agent de colonisation à Calgary, nous faisons l'extrait qui suit :

....

Je reviens d'un voyage dans la province de Manitoba. J'y ai rencontré plusieurs cultivateurs de la province de Québec venus dans le but de s'y établir, notamment N. Noé Sylvestre, de Saint-Hughes, et dont le choix est tombé sur Saint-Alphonse.

Comme je connais aussi bien le Manitoba que je connais les Cantons de l'Est je conseillerais à ceux qui n'auraient pas l'intention de venir ici où le climat est des plus agréables, de suivre l'exemple de M. Sylvestre. Saint-Alphonse est assurément destiné à former un centre français avant longtemps ; le sol y est aussi fertile qu'en tout autre endroit et l'on y trouve du bois en grande quantité.

LE CLIMAT DE MANITOBA.

Ceux qui n'ont jamais eu l'avantage de visiter notre pays et plus particulièrement de l'habiter durant l'hiver, se font une bien pauvre idée de notre climat que l'on se plait souvent à représenter comme des plus rigoureux. Il est vrai qu'il fait quelquefois très froid ici, mais jamais à un degré que l'on y puisse pas sortir et voyager de côté et d'autres. Les grandes tempêtes surtout y sont très rares. Ainsi, nous sommes aujourd'hui à la fin de décembre et nous n'avons pas deux pouces de neige dans nos chemins ; nous n'avons pas eu non plus de froid.

La bonne vieille province de Québec est loin de jouir d'une température aussi agréable que la nôtre, si nous en jugeons par les extraits suivants que nous empruntons à la presse de la vieille cité de Champlain :

La tempête de lundi et mardi, les 17 et 18 de ce mois, est la plus terrible que nous ayons eue en décembre depuis un grand nombre d'années. Aussi, quoiqu'il n'y ait encore relativement que peu de neige, les convois de chemin de fer ont été arrêtés de suite.

L'ouragan a été violent en ville, mais ceux surtout qui étaient à la campagne ont pu mieux juger de sa violence. Il était pour bien dire impossible de sortir à pied sans danger, et on nous dit que plusieurs personnes qui se sont risquées à sortir ont failli rester ensevelies sous les bancs de neige qui surgissaient comme par enchantement ....

Les bateaux traversiers ont cessé de voyager entre Québec et Lévis.................

La tempête, qui paraissait se ralentir, hier après-midi, a repris avec une nouvelle violence la nuit dernière et souffle aujourd'hui avec une furie extraordinaire, accumulant la neige à des hauteurs impossibles.

Les communications avec les environs de la ville sont devenues impossibles. Certaines rues sont impassables et sont complètement bloquées par des bancs de neige de plusieurs pieds de hauteur.

Vis-à-vis l'hôtel de ville, il y a un monticule qui force les voitures à faire un long détour pour passer. La rue du Trésor est inaccessible, un banc de neige au coin de la rue Sainte-Anne la bloque complètement.

C'est à tel point que, ce matin, pour transporter un corps au cimetière Belmont on a dû abandonner le corbillard et placer le cercueil sur un véhicule moins versant, pour avoir chance d'y arriver sans accident.

On dit qu'un cultivateur de Sainte-Foye, nommé Blais, en sortant de chez lui, mardi matin, a trouvé un cheval et une voiture dans un banc de neige, près de sa maison. Il n'y avait alors de visible au-dessus de la neige que la tête du cheval. Après un travail pénible l'animal a pu être dégagé et placé dans son écurie. Il ignore ce qu'est devenu le conducteur.

LA MISERE DANS LE DISTRICT DE QUEBEC.

Nous avons eu à souffrir un peu de la gelée précoce de cet automne, mais nous sommes loin de la position précaire où se trouvent malheureusement en ce moment plusieurs cultivateurs de la province de Québec.

A ce sujet, nous lisons ce qui suit dans un journal de Québec :

" Son Eminence le Cardinal Taschereau " reçoit depuis quelque temps du clergé de " son archidiocèse des bulletins vraiment " alarmants sur la situation faite à la po- " pulation agricole par les mauvaises ré- " coltes et les gelées précoces qui ont dé- " vasté les champs à l'automne. La dé- " tresse semble générale, à juger par l'una- " nimité des tristes rapports recueillis par " Son Eminence. Un peu partout, la mi- " sère est extrême, la terre n'a pas rendu " assez pour suffire à la subsistance des " familles, et, pour comble de malheur, le " grain de semence va même faire défaut. " Si l'on n'a pas de quoi ensemencer les " terres au printemps, on se demande avec " terreur ce qui va advenir. C'est pour " discuter cette situation terrible et aviser " aux moyens à prendre pour conjurer le " fléau de la disette, que Son Eminence a " convoqué l'autorité civile."

A cette invitation, les membres du cabinet provincial se sont réunis au palais cardinalice pour prendre des mesures afin de venir, si possible, en aide aux nécessiteux.

DES METIS A PARIS.

Sous ce titre, nous lisons ce qui suit dans un journal de Montréal :

" M. Riboulet, qui accompagnait Ga- " briel Dumont à Montréal, écrit de Bel- " gique à un ami de cette ville, qu'il a " formé le projet d'organiser pour le temps " de l'exposition universelle, à Paris, une " sorte de *wild show*, où figureraient une " centaine de Métis du Nord-Ouest. Plu- " sieurs capitalistes favoriseraient l'entre- " prise, qui aura d'ailleurs l'aide du gou- " vernement français. Le but de cette ex- " position serait de donner en France une " idée des us et coutumes de ces habitants " du Nord-Ouest."

M. Riboulet peut espérer faire beaucoup d'argent en mettant son projet à exécution, mais s'il veut faire croire en France et à toute l'Europe que nos Métis du Nord-Ouest sont moins civilisés que ne le sont la plupart des paysans du vieux monde, il perdra son temps et ses peines.

Nous protestons énergiquement contre pareille spéculation, qui ne pourrait que nuire à la réputation de notre pays et de ses habitants, car les sujets que l'on réussirait à emmener là-bas ne représenteraient pas le vrai Métis dont le costume et les manières ne diffèrent en rien de ceux, non pas du paysan ou de l'ouvrier européen, mais des bourgeois eux-mêmes de ces pays.

Nouvelles Politiques.

—Jeudi dernier avait lieu l'appel nominal dans les comtés de Dorchester, l'Assomption et Mégantic pour l'élection d'un député à la législature de Québec. M L. P. Pelletier, national, a été élu sans opposition dans Dorchester, en remplacement de M. L. N Larochelle, nommé conseiller législatif. A l'Assomption, M. le notaire J. Marion, conservateur, est candidat en opposition au Dr Forest. Dans Mégantic, M. Johnson a été mis en nomination avec le colonel Rhodes, nouveau ministre du gouvernement Mercier. L'élection a lieu aujourd'hui dans ces deux derniers comtés.

—L'élection qui a eu lieu, hier, pour les communes, dans le comté de Cumberland, N.-E., a été gagnée de nouveau par M. Dickey, conservateur, par une majorité de près de 1,000 voix.

L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

Nous sommes un peu en retard pour parler des travaux de la session qui vient de finir à Régina, cependant, nous croyons devoir faire connaître à nos lecteurs les questions importantes qui ont été réglées là-bas durant cette session.

La nouvelle assemblée législative a d'abord eu à considérer une refonte de toutes les ordonnances en vigueur, telles qu'adoptées par l'ancien conseil, et d'en former un code pour l'avenir.

Nous n'entreprendrons pas aujourd'hui, n'ayant pas sous la main les pièces nécessaires, de discuter le mérite de certains amendements que l'on a cru devoir faire subir, entre autres, à la loi scolaire ; mais nous aurons, probablement avant longtemps, occasion de revenir sur ce sujet.

L'assemblée législative a aussi adopté plusieurs adresses qui doivent être présentées au gouverneur-général en conseil demandant de nouveaux pouvoirs et des subsides plus considérables.

LE TOUR DU MONDE EN CHEMIN DE FER.

Il semble n'y avoir plus de limite à l'ambition humaine. On tente aujourd'hui la solution des problèmes les plus difficiles, et il n'y a presque plus de mystères dans les sciences naturelles. L'esprit d'entreprise n'est pas en arrière des progrès de chaque jour et souvent des projets, qui, au premier abord, semblent simplement absurdes, ridicules ou impossibles, sont cependant mis à exécution avec succès.

Aujourd'hui, il s'agit de faire presque le tour du monde en chemin de fer. La Russie construit actuellement une route transcontinentale qui atteindra Vladivostock et l'on propose de prolonger ce chemin jusqu'au détroit de Behring et d'en faire autant sur notre continent d'Amérique de la ligne du Pacifique Canadien. Ces deux extensions formeraient environ 4,000 milles de chemins de fer, il resterait ensuite à traverser le détroit de Behring, qui n'a que 30 milles de largeur. La mer y est peu profonde en sorte que l'on pourrait soit creuser un tunnel ou construire un pont.

Les quatre grands continents du monde se trouveraient ainsi réunis par un chemin de fer et l'on pourrait presque faire le tour du monde sans crainte du mal de mer et avec la plus grande rapidité possible.

MONSEIGNEUR TACHE.

Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface, accompagné de M. l'abbé N. J. Ritchot, curé de Saint-Norbert, est parti hier pour l'est. Sa Grandeur s'en va règler quelques affaires importantes à Ottawa et à Montréal.

Nouvelles Religieuses.

—Les catholiques des Etats-Unis organisent un grand pèlerinage qui se rendra à Rome et en Palestine. Au retour, les pèlerins visiteront l'église du Sacré-Cœur de Mont-Martre, à Paris.

—Un religieux, le père Damien, avait eu l'héroïsme de s'enfermer dans l'île de Morokai, où sont cantonnés les lépreux des îles Sandwich, au nombre de deux mille. En assistant et consolant ces malheureux, il contracta la lèpre. Il le fit savoir à un confrère, le père Conrardy ; celui-ci n'hésita pas à aller le rejoindre dans l'île terrible. Ce jeune religieux vient d'écrire ses premières impressions en ces termes, bien émouvants dans leur simplicité :

" Les oreilles, le nez, les joues et la bouche sont très enflés, mais la maladie n'attaque pas toutes ses victimes de la même façon. Des jeunes gens ressemblent à des hommes de soixante-dix ans ; quelques-uns ne sont plus qu'une masse infecte.

" Nos cuisiniers eux-mêmes sont des lépreux ; les lépreux touchent tout ce que nous touchons, le pain est fait par eux et à table, je suis tout près du père Damien, qui est lui-même lépreux. Je ne puis me dire : Dieu me garde, quoi qu'il arrive ! Les lépreux ont l'air très-heureux, et si les blancs étaient affligés comme ils le sont, je crois qu'un grand nombre d'entre eux se donneraient la mort."

—Sa Grandeur Mgr Moreau, évêque de Saint-Hyacinthe, est arrivé de Rome sur *La Bourgogne*, de la Compagnie générale transatlantique. La traversée a été heureuse et Sa Grandeur est en parfaite santé.

—Le correspondant à Rome, du *Chronicle*, dit que M. Iswolsky a remis, mardi, au Pape une lettre du Czar acceptant les propositions du Vatican et permettant de rétablir les relations diplomatiques entre la Russie et le Vatican. Le même correspondant dit que le gouvernement français a consenti à ce que les archevêques de Lyon et de Rouen soient créés cardinaux à la place de l'archevêque de Paris.

—Une réunion des évêques belges a eu lieu à Gand. La résolution qui a été adoptée déclare que les catholiques belges déplorent la situation intolérable du Pape et qu'ils espèrent qu'un congrès des puissances rétablira le pouvoir temporel du Pape.

ECLIPSE DE SOLEIL DU PREMIER JANVIER.

Nous serons témois d'une éclipse de soleil, le premier de l'an 1889. Cette éclipse, visible en cette province, commencera à 4 heures et 8 minutes de l'après-midi, heure des chemins de fer, et ne durera que l'espace de 12 secondes.

Il est extrêmement rare de voir s'obscurcir le soleil, le premier de l'an. Semblable coïncidence n'est pas arrivée depuis 1682 et ne se verra de nouveau qu'en 2161. Les années 1162, 660 et 641, avant J.-C., et 865 et 1405 de l'ère chrétienne ont aussi commencé avec le même phénomène. Si nous vivions dans un âge superstitieux, l'air serait rempli de présages de guerres et de tumultes, de peste et de famine.

NECROLOGIE.

Une dépêche reçue samedi dernier, par la famille, annonçait aux Hon. juges Dubuc et Prud'homme, à M. A. H. Bertrand, de Lasalle, et à M. Amédée Manseau, de Winnipeg, le décès à Beauharnois, Qué., de leur beau-frère M. le Docteur Tranchemontagne. C'est vendredi que ce douloureux événement eut lieu Bien que le Docteur fut indisposé rien ne faisait prévoir le malheur qui frappe aujourd'hui sa famille, à qui nous offrons nos plus sincères condoléances.

Choses et Autres.

—Il y a aux Etats-Unis 3,000,000 de femmes qui travaillent à salaire.

—Un journal de Montréal calcule que la province de Québec envoie annuellement au moins $300,000 à la loterie de la Louisiane.

—Les journaux européens rappellent une prédiction émise par le vénérable dom Bosco, peu de temps avant sa mort :

" 1888, disait-il, sera sans été et sans hiver, et au printemps 1889 éclatera la guerre."

—De violentes tempêtes ont sévi depuis trois jours dans le département des Pyrénées Orientales. Elles ont causé des inondations dans plusieurs villages, causant des dégâts considérables de propriété et beaucoup de pertes de vie.

—Sir Donald A. Smith a été élu président de la compagnie de la Baie d'Hudson. On annonce des changements importants et radicaux dans toute l'administration de cette puissante compagnie.

—L'Angleterre est menacée d'avoir à entreprendre une nouvelle guerre dans le nord de l'Afrique. Elle coûtera des milions, disent les dépêches.

—Un Français du nom de d'Alexandre Jacques fait actuellement à Edimbourg une expérience de jeûne qui doit durer trente jours. Cette expérience, destinée à prouver la magique vertu d'une plante inconnue, est, parait-il, suivie avec beaucoup d'intérêt par le corps médical d'Edimbourg, qui a institué à cet effet un comité chargé de contrôler l'expérience.

—On vient de célébrer, à Edimbourg, Ecosse, le centenaire de l'invention des bateaux à vapeur. C'est le 14 novembre 1788 qu'un ingénieur du pays, William Symington, fit naviguer, sur un lac, un petit steamer qui faisait à peine deux lieues à l'heure. Les Ecossais prétendent que Fulton vit, pendant ses voyages, le navire de Symington et utilisa la découverte de celui-ci. Comme son rival américain, Symington mourut dans la misère, en 1831. On parle de lui élever une statue. Une statue après sa mort ! Mieux eût valu un peu de pain pendant sa vie !

—On dit qu'une compagnie s'organise à Cleveland, Ohio., pour fournir de l'eau aux villes de l'intérieur de l'état. Les promoteurs de ce projet prétendent qu'il ne doit pas être plus difficile de transporter l'eau par une grosse conduite de 250 milles qu'il ne l'a été de transporter du pétrole à Chicago par un petit tuyau de 600 milles de long. Ils se proposent d'approvisionner ainsi Colombus, Cincinnati et d'autres villes le long de la route.

—Voici quel a été le résultat de la dernière élection présidentielle aux Etats-Unis :

Cleveland................	5,569,000
Harrison............................	5,490,000
Majorité pour Cleveland ..	79,000

Et cependant, bien que Cleveland ait obtenu une majorité de soixante-dix-heuf mille voix du vote populaire, il est battu et doit céder la direction des affaires à son adversaire. C'est là une singulière anomalie, surtout chez un peuple qui se targue si hautement de l'esprit démocratique de ses institutions.

NAISSANCE.

En cette ville, le 23 courant, la femme de M. Napoléon Bétournay, greffier de la cour de comté du comté de Selkirk, une fille.



Chemin de fer Canadien du Pacifique

SERVICE DES CONVOIS

DEPUIS LE 11 NOVEMBRE 1888.

Stations	Départ.	Arrivée.
	Allant Est	Al. Ouest.
Winnipeg †	D 17.00	C 12.00
Portage du Rat......	24 01	4.55
Ignace	7 20	22.00
Savanne	10.40	18.30
Port-Arthur	E 14.30	B 14.30
	Al. Ouest.	Allant Est.
Winnipeg †	A dé 13.20	A ar 16.00
Portage la Prairie....	18 52	13.37
Carberry	17.57	11.46
Brandon.............	C 18.15	A 10 45
Virden	20.10	7.41
Elkhorn	21.00	7.00
Moosemin	21.55	5.57
Broadview.	23.55	4.10
Qu'Appelle.......	2.20	1.28
Regina	D 3 45	D 23.55
Moosejaw	ar 5 35 / dé 5.50	dé 22.05 / ar 21.55
Swift Current.........	10.30	17.25
Maple Creek.........	14.18	13 24
Dunmore..............	16.42	11.07
Medicine Hat........	17.30	10.50
Gleichen.............. .	23.00	5 50
Calgarry..	C 1 20	3.35
Canmore..........	4.40	C 24.35
Banff..........	5.20	23.45
Field.	8 35	21.25
Donald	11.10	17.55
Glacier House B. C.	12.35	14.30
Revelstoke.............	15.40	11.40
Kamloops	H 21.23	4.55
Savonas.........	.....	B ......
..Ashcroft..	24.45	2.07
North Bend.......	ar 7.10 / dé 7.35	dé 19 51 / ar 19.26
Agassiz..	11.09	15.52
New Westminster....	14.10	13 00
Vancouver............	14.15	12.45
Victoria................	H 21 00	3.00
	Allant Sud	All. Nord.
Winnipeg †..	A dé 10.30	A ar 20.30
Dominion City	13.55	17.05
Emerson †...	A ar 14.30	A dé 16.30
	All. Nord.	Allant Sud
Winnipeg.....	G 15.30	F ar 9.15
Selkirk Ouest	G 17.30	F dé 7.30
	Al. Ouest.	Allant Est.
Winnipeg	G dé 9.00	G ar 14.20
Stony Mountain......	10.00	13.30
Stonewall	G ar 10.30	G dé 13 00
	Allant S.O.	Allant N.E
Winnipeg †..	F dé 12.30	G ar 15.30
Headingly......	13,23	14.40
Barnsley...........	15.40	16.15
Treherne.	18,38	9.32
Holland	F 19.35	G 8.35
Cypress River........	20.20	7.50
Glenboro†	F 21.00	dé 7.15

All. S.-Ouest.			All. Nord-Est	
9 45	F12 40	D† Winnipeg A	F12 50	15 35
11 20	14 27	......Morris......	11 20	13 32
11 47	15 15	†..Rosenfeldt..	10 52	12 55
13 35	15 55	Ar...Gretna ...	10 25	16 55
....	16 32	†...Morden.....	....	11 45
....	18 00	... Manitou ...	....	10 22
....	19 04	..Pilot Mound..	....	9 12
....	19 15	..Crystal City..	....	9 05
....	20 05	.. Cartwright ..	....	8 17
....	20 24	...Holmfield ...	....	7 54
....	20 48	...Killarney ...	....	7 22
....	21 42	AB Boissevain D	....	6 12
....	22 30	A Deloraine D	F	5 15

† Stations où l'on peut manger.

RÉFÉRENCES.

A. Tous les jours. B. Tous les jours excepté le mardi. C. Tous les jours excepté le mercredi D. Tous les jours excepté le jeudi. E. Tous les jours excepté le vendredi. F. Les lundis, mercredis et vendredis. G. Les mardis, jeudis et samedis. H. Tous les jours excepté le samedi. K. Tous les jours excepté le lundi.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.

Entre Brandon et Donald d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Donald d'après le temps moyen du Pacifique.

GEO. OLDS, Gér. Gén. du fret. — LUCIUS TUTTLE, Gér. du fret des pass.

WM. WHITE, Surint. Général. — ROBERT KERR, Agt Gén. des Pass.

jno.18.12.84.

AVIS.

Avis est par le présent donné, que demande sera faite au parlement de la Puissance du Canada, à sa prochaine session, d'un acte pour incorporer la compagnie de chemin de fer "*Northern Pacific and Manitoba Railway Company*," avec pouvoir de construire et opérer les lignes suivantes de télégraphe et de chemin de fer :

Premièrement :—Une ligne d'un point dans la ou près de la cité de Winnipeg, dans la province de Manitoba, sur le côté ouest de la Rivière-Rouge jusqu'à un point sur la frontière internationale dans la ou près de la ville de West-Lynne, dans la dite province de Manitoba.

Deuxièmement :—Une ligne d'un point dans la ou près de la cité de Winnipeg, dans la province de Manitoba, allant à l'ouest jusqu'à la ville de Portage-la-Prairie, dans la dite province.

Troisièmement :—Une ligne d'un point dans la ou près de la ville de Morris suivant la ligne projetée entre la cité de Winnipeg et la frontière internationale, allant à l'ouest jusqu'au ou jusqu'auprès du cent quatrième parallèle à l'ouest de Greenwich et 49° 20' de latitude nord, dans le district d'Assiniboia.

Quatrièmement :—Une ligne d'un point sur la ligne projetée allant à l'ouest de la ville de Morris, jusqu'à un point dans la ou près de la cité de Brandon, dans la dite province.

Et pour toutes autres fins qui pourront être énumérées dans le dit acte.

HENRY J. DEXTER,
Solliciteur des requérants.

8ins 8.11.88.

AVIS.

Avis est par le présent donné que demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session, d'un acte pour incorporer une compagnie devant se nommer "La Compagnie de Pouvoirs d'Eau de l'Assiniboine," dans le but d'entreprendre, construire, creuser, bâtir et autrement compléter et exploiter tous travaux, canaux, digues, bassins, bâtisses, machines et autres choses nécessaires pour obtenir et faire usage des pouvoirs d'eau ; pour améliorer la navigation de la rivière Assiniboine, et pour faire communiquer les eaux du Lac Manitoba avec celles de la Rivière Assiniboine, et en général, avec pouvoir de faire tous les actes et choses et d'acquérir les terres et les droits nécessaires et en aucune manière en relation avec aucune des fins précitées.

Daté à Winnipeg, ce 27ème jour de novembre 1888.

ALLEN & CAMERON,
Solliciteurs des requérants.

9ins 6.12.88.

CHEMIN DE FER

NORTHERN PACIFIC ET MANITOBA.

Arrive tous les jours.		Départ tous les jours.
6.15 p.m.	.... Winnipeg.	9.10 a.m.
6.05	.Emb. du Portage.	9.20 ....
5.48	....St. Norbert. ...	9 40 ....
5.07	....Ste. Agathe. ...	10.20 ....
4 42	...Silver Plains. ..	10.47 ....
4.20 ...	.......Morris	11.10 ....
4.04	.St. Jean Baptiste.	11.28 ....
3.43 a.m.	.....Catherine.	11.55 ....
3.20 De / 3.15 Ar	....West-Lynne....	Ar. 12.17 p.m. / De. 12.20 ....
3.05 De.	........Pembina.	Ar. 12.35 ....
....	..Winnipeg Junc. .	8.50 ....
8.35	... Minneapolis ...	6.35 a.m.
8.00 De.	.......St. Paul.	Ar. 7.05 ....
6.40 p.m.	......Helena	4.00 p.m.
8.40	.....Garrison	6.15 ....
1.05 a.m.	..... Spokane	9.45 a.m.
8.00	..... Portland	6.30 ....
7.40	......Tacoma...... " via Cascade	3.50 ....

p.m. 2.30		a.m. 8.00	.....St. Paul.....	a.m. 7.30	p.m. 3.00	p.m. 7.30
p.m. 10.30	a.m. 7.00	a.m. 9.30	.....Chicago.....	a.m. 9.00	p.m. 3.10	p.m. 8.15
p.m. 6.45	p.m. 10.15	a.m. 6.00	.....Detroit.....	p.m. 7.15	p.m. 10.45	a.m. 6.10
	a.m. 9.10	p.m. 9.05	.....Toronto.....	a.m. 9.10	.....	p.m. 9.05
	a.m. 7.00	p.m. 7.50	....New York....	a.m. 7.30	p.m. 8.50	p.m. 8.50
	a.m. 8.30	p.m. 3.00	..... Boston.....	a.m. 9.35	p.m. 10.50	p.m. 10 50
	a.m. 9.00	p m. 8.30	.... Montréal....	p.m. 8.15	.....	a m. 8.15

Chars Dortoirs palais et chars Réfectoires

A CHAQUE CONVOI.

J. M. GRAHAM, Gérant général. — H. SWINFORD, Agent général.

Chemin de Fer

NORTHERN PACIFIC.

Pembina, Grand Forks,
Helena, Butte, et tous
Les principaux endroits du
Montana.

La Voie Transcontinentale Populaire

—ET AVEC—

CHARS REFECTOIRES.

Spokane Falls, Portland, Seattle, Victoria, C.B., tous les endroits dans Puget Sound et l'Alaska. Tous les endroits dans Ontario et Québec.

Convois Express tous les jours

AVEC CHARS DORTOIRS PALAIS

Et chars dortoirs pour les émigrants.

☞ La seule voie ferrée se rendant au Parc National de Yellowstone. Pour plus d'informations s'adresser à

CHAS. S. FEE,
Agent géneral des passagers et des billets.
SAINT-PAUL, Minn.

jne 15.11.88.

PERSONNEL.

M. Camille Henri, de Lorette, a été la victime d'un sérieux accident vendredi soir à Winnipeg. Ses chevaux ayant pris le mors aux dents, la voiture le frappa et lui brisa une jambe.

M. Athanase Laurendeau, ci-devant de Saint-Boniface et aujourd'hui de Banff, T du N.-O., est ici depuis quelques jours et il doit continuer sa promenade jusqu'à Montréal.

M. Médard Guilbault et son fils, M. Edouard Guilbault, de cette ville, sont partis samedi pour une promenade de quelques semaines à Montréal.

M. Joseph Lavigne, ecclésiastique et professeur au Collège de Saint-Boniface, a reçu la tonsure vendredi et les ordres moindres samedi, au pensionnat de Saint-Boniface. Mgr Taché présidait la cérémonie.

Chronique Locale.

—Pour cartes de visite s'adresser à nos bureaux.

—C'est le 10 janvier qu'aura lieu la séance du Collège de Saint-Boniface.

—C'est demain, le 28, que Webb, le meurtrier de sa femme, doit être pendu à Brandon.

—Les compagnies de chemin de fer accordent des prix réduits à l'occasion des fêtes.

—Cette semaine, au théâtre, la troupe de Campbell joue *Le Tour du Monde en* 80 *Jours*.

—Les élèves du collège sortiront la veille du jour de l'an pour ne rentrer que jeudi soir.

—Les élèves du pensionnat sont en vacances depuis vendredi dernier et y resteront jusqu'au lendemain du jour de l'an.

—Préparez vos étrennes, c'est lundi soir, avant d'aller dormir, que les enfants verront à ce que leurs bas soient suspendus.

—A cause de l'opposition que se font entre eux les boulangers de Winnipeg, M. P. Gosselin, de cette ville, donne maintenant 16 pains pour $1.00.

Chronique de la Province.

—A Saint-Pierre-Jolys et sur toút le parcours du chemin de Saint-Boniface et Emerson, on se plaint amèrement de la suspension des trajets quotidiens. Les malles ne sont maintenant servies que deux fois la semaine. Il faut nécessairement un changement.

—Il est toujours question de reconstruire l'église de Sainte-Anne-des-Chênes, et le zélé curé de cette paroisse espère avoir bientôt une somme d'argent suffisante pour commencer les travaux.

—Le bazar de Sainte-Agathe a été couronné d'un plein succès, il en a été de même à Saint-Pierre-Jolys

—L'élection municipale la plus contestée a été celle de Montcalm, où le préfet actuel n'a eu qu'une voix de majorité. Il y a cependant, dit-on, plusieurs électeurs qui se sont abstenus de voter ou n'ont pu le faire.

—M. Napoléon Lemay qui a laissé Saint-Boniface pour aller s'établir à Saint-Norbert, vient de terminer la construction d'une jolie résidence. Tout en continuant de tenir une boulangerie, M Lemay a ouvert un restaurant et il invite le public à l'encourager. Nous ne doutons pas que M. Lemay saura satisfaire tout son monde, et nous lui souhaitens tout le succès que mérite son esprit d'entreprise.



Soumissions pour une limite de bois dans la Province de Manitoba.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné et maquées "Soumissions pour permis de couper du bois," seront reçues à ce département jusqu'à midi, lundi, le 7 janvier prochain, pour permis de couper du bois à partir de cette date jusqu'au 1er octobre 1889, sur parties des moitiés nord des townships 8 et des moitiés sud des townships 9, rangs 16 et 17, à l'est du méridien principal, dans la province de Manitoba.

Les conditions auxquelles un permis sera émané, peuvent être obtenues aux bureaux des bois de la Couronne, à Winnipeg. Les soumissions par télégraphe ne seront pas considérées.

JOHN R. HALL,
Pour le député ministre de l'Intérieur.
Département de l'Intérieur,
Ottawa, 12 décembre 1888.
2 ins 27 12 88

AVIS.

AVIS est donné par le présent que demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte constituant en corporation une compagnie qui sera appelée "La Compagnie de chemin de fer Manitoba et Sud-Est," avec pouvoir de construire et exploiter une ligne de chemin de fer partant d'un point à ou près de la cité de Winnipeg, et allant dans une direction sud on sud-est jusqu'à un point sur la frontière, dans Manitoba, à l'est de la Rivière Rouge, avec des embranchements partant de points dans ou près des villes de Morris et Selkirk, et avec pouvoir aussi de construire, mettre en opération des lignes télégraphiques le long des voies ferrées de la compagnie pour fins commerciales et de chemins de fer, puis de construire des ponts sur toutes les rivières navigables sur le parcours des dites lignes et pour obtenir aussi tous les bénéfices, privilèges et pouvoirs ordinairement accordés à des compagnies de chemins de fer.

Daté à Winnipeg, ce 20 décembre 1888.

MUNSON & ALLEN,
Solliciteurs des requérants, Winnipeg,
9 ins 27 12 88

AVIS.

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session, d'un acte pour incorporer une compagnie dans le but de construire, équipper, maintenir et opérer un chemin de fer à partir d'un point à ou près de Portage-la-Prairie, dans la province de Manitoba, et allant dans une direction nord ou nord-ouest jusqu'aux grandes eaux sur la rive sud du Lac Manitoba, aussi pour améliorer et faire communiquer les eaux des Lacs Manitoba, Winnipegoosis et de la Rivière Saskatchewan, pour fin de traffic et de navigation, par la construction et le maintien de canaux, avec pouvoir d'ériger et maintenir des digues pour les dits canaux, aussi pour construire, acheter ou acquérir autrement pour aucune fin se rapportant au dit chemin de fer, des écluses et quais ainsi que des vaisseaux à vapeur et à voile, des chalands et chaloupes, et de les employer pour la navigation sur toutes les dites eaux.

Daté à Ottawa, 19 décembre 1888.

J. A. GEMMILL,
Solliciteurs des requérants.
9ins 27.12.88

A L'ENCLOS DE ST. NORBERT,

Un bœuf rouge, 2 ans et demi, avec barre blanche au côté droit, l'oreille gauche coupée en forme de V, l'oreille droite coupée, trou rond.

Une vache rouge, blanc au front, avec veau rouge, mâle, H sur la fesse gauche et âgée d'environ six ans.

ALFRED LEMAY,
Gardien d'enclos, Mun. de Cartier.
3ins 27 12.88

AVIS.

Avis est par les présentes donné, que demande sera faite à la prochaine session du Parlement du Canada, d'un acte dans le but de construire un chemin de fer d'un endroit sur le chemin de fer Canadien du Pacifique, dans la province de Manitoba, à ou près de la station de Shelley, et de là dans une direction nord-est à un endroit à ou près de White Mud Lake, sur la rivière Winnipeg.

Daté à Winnipeg, ce 20 novembre 1888.

MACDONALD, TUPPER, PHIPPEN & TUPPER,
9ins 29.11.88. Solliciteurs des requérants.

Jeunes Animaux Perdus.

Sept jeunes taurailles lachées le printemps dernier, à Saint-Boniface, n'ont pas été retrouvées depuis. Chacune a l'oreille gauche coupée Toute information donnée aux Sœurs Grises sera reçue avec reconnaissance.

AVIS.

Avis est par le présent donné que demande sera faite au Parlemant du Canada, à sa prochaine session, d'un acte pour incorporer une compagnie devant se nommer "La Compagnie de Pouvoirs d'Eau de Winnipeg," dans le but de construire, mettre en opération et exploiter tous bassins, digues, canaux, bâtisses et travaux sur la ou près ou le long de la Rivière Assiniboine, dans la ou dans le voisinage de la cité de Winnipeg, nécessaires pour faire usage et rendre possibles pour moulins, manufactures et autres fins de la compagnie les eaux et pouvoirs d'eau de la dite rivière, et pour ameliorer la navigation de la dite Rivière en la faisant communiquer avec le Lac Manitoba ou autres étendues d'eau, et pour toutes ou aucune des fins susdites d'obtenir tous les pouvoirs nécessaires pour expropriation acquisition et détention des terrains et proprietés et tous autres pouvoirs incidents ou nécessaires et ordinairement donnés à aucune telle corporation.

Daté à Winnipeg, ce vingt-neuvième jour de novembre 1888.

MUNSON & ALLAN,
Solliciteurs des Requérants.
9ins.6.12.88.

AVIS.

AVIS est par les présentes donné, que quatre bêtes à corne ont été mis en fourrière au parc d'enclos de la municipalité de Youville, dans la paroisse de Sainte-Agathe, à savoir :

1 taure d'un an et demi, rouge, avec front blanc et le bout des pattes blanches.
1 taure rouge avec tache blanche au front.
1 taure noire avec front blanc.
1 bœuf rouge.

Lesquels dits animaux seront vendus dans les termes voulus par la loi s'ils ne sont réclamés d'ici à ce temps.

JOSEPH ST. ONGE,
Gardien d'enclos
de la municipalité d'Youville.
Sainte-Agathe, 26 novembre 1888.
3ins 13.12.88

TERRE A VENDRE
A LORETTE.

Le lot numéro 44, de 7 chaînes et 10 mailles de largeur, sur deux milles de profondeur, côté nord de la rivière Seine, Lorette, à vendre à bon marché.

S'adresser à
A. A. C. LARIVIÈRE,
Saint-Boniface.

NOTICE.

Notice is hereby given that an application will be made at the approaching session of the Parliament of Canada, for an Act authorizing the construction of a railway from a point on the line of the Canadian Pacific Railway, in the Province of Manitoba, at or near Shelley Station, thence in a North-easterly direction to a point at or near White Mud Lake, on the Winnipeg River.

Dated at Winnipeg, 20th November 1888.

MACDONALD, TUPPER, PHIPPEN & TUPPER,
9ins 29.11.88 Solicitors for the applicants.

l'*Echo* de Liverpool, en date du 30 mai dernier :

" A la convention laitière tenue dans les comtés de l'Est, " un conseil pour le moins extraordinaire a été donné par le " Professeur Long : *Si, dit ce monsieur, le public continue à montrer " du goût pour la margarine, il faudra bientôt agiter la question de " l'intérêt du cultivateur à fabriquer " de la margarine, dont les profits " l'emportent sur ceux de la fabrication plus ancienne du beurre.*" Si " le professeur Long était au service des Américains, il ne " pourrait donner au producteur " anglais un conseil plus pernicieux et plus opposé à ses intérêts. Si les cultivateurs anglais " soutiennent avec quelque succès la concurrence féroce de " nos jours, ils le doivent entièrement à la haute réputation " de leur produits qui leur assure des prix acceptables. Qu'ils " adoptent les subterfuges qui " leur sont montrés par ce guide " insidieux, et

C'EN SERA FAIT DE LEUR RÉPUTATION,

" et la ruine de l'industrie laitière anglaise suivra à courte " échéance. La fabrique de soi-disant beurre qui contient 80 " pour cent de suif,—de fromage " où cette matière est substituée à " la crème,—de saindoux où il " n'entre que des éléments inférieurs, sinon absolument malsains, devrait être laissée aux " inventeurs de pareille entreprise. En matière d'altération " et de falsifications, nos gens ne " doivent pas songer à lutter " contre leurs habiles cousins les " yankees. Cet avis de M. Long, " a été, nous dit-on, accueilli " avec *chagrin et regret* et cordialement désapprouvé. Ce professeur ferait mieux de passer " sur le continent pour voir quel " acceuil les fabricants de beurre " Français et Danois lui feraient " s'il allait leur conseiller de ruiner froidement et délibérément " tout leur commerce. Et tout " ce que nous demandons c'est " que la margarine soit vendue " sous son nom, et que franc jeu " soit donné à nos bons beurres."

On s'étonne même que les laitiers anglais n'aient pas demandé de prohiber la vente de la margarine, et l'on admire leur fermeté à accepter, par principes, cette innovation. Je ne saurais dire s'il serait sage d'éditer cette prohibition. Mais le Danemark paraît s'être bien trouvé de pareille législation, qui aurait, dit-on, " chassé la margarine du marché danois et créé une bonne " demande pour le beurre pur." Le Canada semble accepter aussi l'utilité de ces mesures, puisqu'il est entendu et compris, chez nos laitiers canadiens, qu'il faut écraser jusqu'à l'ombre d'une tentative d'introduire les altérations ou les tromperies dans la fabrication des produits de notre industrie laitière.

Il est de fait que, grâce à cette ligne de conduite, notre industrie fromagère a obtenu un succès remarquable, tandis que, par une conduite opposée, les Américains en sont venus à déplorer un échec partiel.

L'*Echo* que nous avons cité tantôt, parle en effet des *habiles cousins de New-York et autres Etats*, et non pas des frères du Canada. Cette distinction, question de sentiments à part, vaut *du marché* pour nous.

Notre programme passé, et notre programme de l'avenir, pour notre plus grand et plus certain bien, doit donc se résumer dans ces mots :

HONNÊTETÉ SANS MÉLANGE.

W. H. LYNCH.

Town of Saint-Boniface.

IN POUND.

A brown cow, the tip of the horns sawed off, the end of the left ear split, two saw strokes on the left horn, white spot on the forehead and under the belley, the tip of the tail white. Aged about four years.

JOSEPH LETENDRE.
Pound-keeper.

St. Boniface, 5 December 1888.
3ins 6.12.88.